

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Travaux dans les collèges publics : 5ème liste d'opérations de maintenance au titre de l'année 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver :

- la 5ème liste de travaux de maintenance programmés dans les collèges publics Darius Milhaud et Louis Armand à Marseille au titre de 2019,
- le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de 75 000 €TTC.

Les dépenses seront imputées au chapitre 23 du budget départemental.

Les prestations seront lancées selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**